

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN 08 mars 2022

Délibération N° : 2022/03/08/06

L'an deux mille vingt-deux, le huit mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 25 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 19 - votants : 20.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARAUULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY.

Absents et excusés : MM. BLONS (pouvoir à Mme BROCHAIN), AVETAND

Secrétaire de séance : M. Éric GARAUULT.

LANCEMENT DES MARCHÉS : VOIRIE 2022, SENTIER DE L'ÉLORN, AMÉNAGEMENTS CYCLABLES VC4

M. Mickael NÉDÉLEC, Adjoint à la Voirie, sollicite le Conseil Municipal pour autoriser le Maire à lancer les marchés d'appel d'offres pour les travaux suivants :

- « Voirie 2022 ».
- « Sentier de l'Elorn »
- « Aménagements cyclables sur la VC4 »

M. Mickael NÉDÉLEC précise que les travaux qui feront l'objet d'un marché d'appel d'offres seront déterminés en fonction des crédits alloués au budget investissement 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à lancer les marchés « voirie 2022 », « Sentier de l'Elorn » et « Aménagements cyclables sur la VC4 » et à signer tous les documents s'y afférant.

Le Maire,
Bernard GOALEC

